



No de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations  
de la Régie Intermunicipale  
Argenteuil - Deux-Montagnes**

**ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2023**

I - OUVERTURE DE LA SÉANCE

II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

III - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- A) Séance extraordinaire du 20 juillet 2023
- B) Séance ordinaire du 21 septembre 2023

IV - PÉRIODE D'INFORMATION ET DE QUESTIONS

V - CORRESPONDANCE

VI - RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- A) Dépôt du rapport du directeur général selon l'article 10.2 du règlement sur la gestion contractuelle

VII - TRÉSORERIE

- A) Tonnage de la période
- B) Comptes à payer de la période

VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- A) Mandater le directeur général pour toutes demandes d'aide financière

IX - VARIA

X - PÉRIODE DE QUESTIONS

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intercommunale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 19 octobre 2023

### Séance ordinaire

Endroit : Régie Intercommunale Argenteuil Deux-  
Montagnes Salle du conseil, Hôtel de ville de Lachute

Présents: Messieurs Bernard Bigras-Denis, maire de la ville de Lachute, Kevin Maurice, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, Stephen Matthews, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Denis Lavigne, conseiller de la municipalité de Saint-Placide, formant quorum de la Régie Intercommunale Argenteuil Deux-Montagnes («**la RIADM**») et monsieur Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la RIADM.

Étaient également présentes : Mesdames Martine Renaud, conseillère de la ville de Brownsburg-Chatham et Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité de la RIADM.

#### I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, monsieur Bernard Bigras-Denis.

#### II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-10-23

Il est  
Proposé par monsieur Denis Lavigne  
Appuyé par monsieur Kevin Maurice

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est  
adopté tel que présenté par le président.

- Adopté à l'unanimité

#### III - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

##### A) SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUILLET 2023

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

2-10-23

Il est

Proposé par monsieur Stephen Matthews

Appuyé par monsieur Denis Lavigne

et résolu

QUE la RIADM accepte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 juillet 2023.

- Adopté à l'unanimité

### B) SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2023

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

3-10-23

Il est

Proposé par monsieur Denis Lavigne

Appuyé par monsieur Stephen Matthews

et résolu

QUE la RIADM accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 septembre 2023.

- Adopté à l'unanimité

### IV - PÉRIODE D'INFORMATION ET DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la RIADM.

### V - CORRESPONDANCE

- Le président fait part de la principale correspondance reçue.

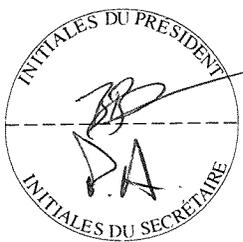
### VI - RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SELON L'ARTICLE 10.2 DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Concernant le suivi des contrats octroyés par la RIADM, il n'y a aucune nouvelle information à divulguer.

### VII - TRÉSORERIE

#### A) Tonnages de la période

Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (enfouissement, recyclage et compostage).



No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

### B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 22-09-2023 au 19-10-2023, déposée par le président;

4-10-23

Il est  
Proposé par monsieur Denis Lavigne  
Appuyé par monsieur Kévin Maurice  
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 22-09-2023 au 19-10-2023, et ce, pour un montant de 116 970.00\$.

- Adopté à l'unanimité

### VIII – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### A) Mandater le directeur général pour toutes demandes d'aide financière

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («la RIADM») fera des demandes d'aide financière à différents paliers gouvernementaux;

CONSIDÉRANT que la RIADM désire nommer un mandataire;

En conséquence, il est :

5-10-23

Proposé par monsieur Kévin Maurice  
Appuyé par monsieur Denis Lavigne  
Et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate son directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Arseneault, à signer toutes demandes d'aide financière concernant la RIADM.

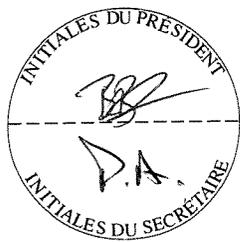
- Adopté à l'unanimité

### IX – VARIA

- Aucun sujet n'est apporté au varia.

### X - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la RIADM.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations  
de la Régie Intercommunale  
Argenteuil - Deux- Montagnes**

**XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE**

6-10-23

Il est  
Proposé par monsieur Kévin Maurice  
Appuyé par monsieur Stephen Matthews  
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 16 novembre 2023 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- Adopté à l'unanimité

Bernard Bigras-Denis  
Président

Pierre Arseneault  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier